|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/656** | Le 20 janvier 2014 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Sujet: | **Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion), Genève, 4 avril 2014** |
|  |
|  |
|  |

# 1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT‑R aura lieu à Genève le 4 avril 2014, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C (voir la Lettre circulaire [6/LCCE/87](http://www.itu.int/md/R00-SG06-CIR-0087/en)).

La réunion de la Commission d'études se tiendra au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite pour les contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 6 | 4 avril 2014 | Vendredi 28 mars 2014à 16 h 00 UTC | Vendredi 4 avril 2014à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit dans l'Annexe 1. Les Questions attribuées à la Commission d'études 6 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG06/fr>

## 2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6.

## 2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § 10.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 (voir aussi le § 2.3 ci‑dessous), s'il n'y a pas d'objection de la part d'un Etat Membre participant à la réunion.

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-6, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précèdent la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 6 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-6.

Les membres sont encouragés à soumettre des contributions (y compris des révisions, des addenda et des corrigenda aux contributions), de manière à ce qu'elles soient reçues douze jours civils avant le début de la réunion. Les contributions doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 h 00 UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1‑6, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg6@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 6, dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg6/ch>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web, dont l'adresse figure ci‑après, créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

<http://www.itu.int/md/R12-SG06.AR-C/en>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R12-SG06-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

En accord avec le Président de la Commission d'études 6, **la réunion se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé qui se trouve au deuxième sous-sol de la Tour ainsi qu'au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique (servicedesk@itu.int) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

# 5 Participation à distance

Afin de faciliter la participation à distance aux réunions de l'UIT-R, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS).

Les participants à distance désireux de participer activement aux travaux (par exemple en présentant une contribution) devront s'inscrire au préalable à la réunion (voir le § 6) et coordonner, au moins un mois avant la réunion, leur participation active avec le Conseiller responsable.

On trouvera davantage d'informations concernant la participation à distance à l'adresse suivante: [www.itu.int/ITU-R/go/rsg-remote/](http://www.itu.int/ITU-R/go/rsg-remote/).

# 6 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription préalable aux manifestations de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés. Il a été demandé à chacun des Membres de l'UIT-R de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les formalités d'inscription, y compris des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, lesquelles devront également être soumises par ce coordonnateur au cours de la procédure d'inscription en ligne. Les personnes souhaitant s'inscrire à une manifestation de l'UIT-R devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet des formalités d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events).

François Rancy
Directeur

**Annexes**: 2

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la cinquième réunion de la
Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 4 avril 2014)

**1** Ouverture de la réunion

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Désignation du Rapporteur

**4** Compte rendu de la réunion précédente (Document [6/207](http://www.itu.int/md/R12-SG06-C-0147/en))

**5** Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail

 **5.1** Groupe de travail 6A

 **5.2** Groupe de travail 6B

 **5.3** Groupe de travail 6C

**6** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées

 **6.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-6, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)

 – Décision de demander l'adoption du texte par la Commission d’études

 – Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre

**7** Examen des Rapports nouveaux ou révisés

**8** Examen des Questions nouvelles ou révisées

**9** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions

**10** Examen d'autres contributions

**11** Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R

**12** Etat d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions

**13** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales

**14** Calendrier des réunions

**15** Divers

 C. DOSCH
 Président de la Commission d'études 6
 des radiocommunications

Annexe 2

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C tenues avant la réunion de la Commission d'études 6 et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 6A

Limites de mise en forme du spectre pour la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (Avant‑projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1206-1 – Voir Annexe 2 du [Document 6A/360](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0360/en))

Méthodes de correction d**'**erreur, de mise en trame des données, de modulation et d**'**émission pour la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1306-6 – Voir Annexe 3 du [Document 6A/360](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0360/en))

Besoins des utilisateurs concernant les microphones sans fil (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-RBT.1871 – Voir Annexe 4 du [Document 6A/360](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0360/en))

Critères de planification de la radiodiffusion multimédia de Terre pour la réception mobile au moyen de récepteurs portables dans les bandes d**'**ondes métriques/décimétriques (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.[ETMMPLAN] – Voir Annexe 5 du [Document 6A/360](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0360/en))

Principales fonctionnalités des récepteurs grand public pour l'itinérance mondiale pour la radiodiffusion (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[R-WBR] – Voir Annexe 10 du [Document 6A/360](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0360/en))

Groupe de travail 6B

Systèmes intégrés de radiodiffusion et large bande (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[IBB-SYSTEM] – Voir Annexe 1 du [Document 6B/180](http://www.itu.int/md/R12-WP6B-C-0180/en))

Adaptation des programmes de TVUHD en vue de leur distribution et radiodiffusion en TVHD (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[UHDTV-TAILOR] – Voir Annexe 2 du [Document 6B/180](http://www.itu.int/md/R12-WP6B-C-0180/en))

Interfaces numériques en temps réel pour les signaux de TVUHD en studio (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[UHDTV-IF] – Voir Annexe 3 du [Document 6B/180](http://www.itu.int/md/R12-WP6B-C-0180/en))

Groupe de travail 6C

Valeurs de paramètres des systèmes de télévision à ultra haute définition pour la production et l'échange international de programmes (Avant-projet de révision de la Recommandation
 UIT-R BT.2020 – Voir Annexe 5 du [Document 6C/257](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0257/en))

Méthode d'évaluation subjective des niveaux de qualité intermédiaires des systèmes de codage (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1534-1 – Voir Annexe 6 du [Document 6C/257](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0257/en)).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_